



Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris, Mission des Relations internationales

-Cité Internationale des Arts
-Centre d'accueil et d'échange des Récollets

Résidence d'auteurs/ Ile de France

Date de mise à jour : 03 Décembre 2012

Présentation :

Des résidences proposées par la Direction des Affaires Culturelles de la ville de Paris sont réparties selon deux programmes spécifiques :

- 1°) Un programme particulier à la Cité internationale des Arts (Clarts), organisé par la Ville de Paris depuis le milieu des années 90
- 2°) Un programme international de résidences au Centre d'accueil et d'échange des Récollets (dit les Récollets) : programme Ville de Paris / Institut français

Principaux objectifs de la résidence :

- >Favoriser les échanges interculturels
- >Créer des contacts entre les différents artistes et leurs projets
- >Venir en soutien autant que possible aux auteurs étrangers, pour valorisation des cultures
- >Favoriser l'accès à la traduction et la création, dans le cadre d'échanges et de formation

Durée moyenne d'une résidence : 3 mois

- 1°) Clarts : Un auteur n'est que très rarement accueilli plusieurs fois
- 2°) Récollets : Un auteur peut candidater de nouveau trois années après avoir été en résidence aux Recollets

Date limite pour le dépôt des dossiers :

- 1°) Clarts : Toute l'année
- 2°) Récollets : En avril

Nombre de résidents accueillis par année et temps de résidence :

Une moyenne de cinq auteurs par an est accueillie, pour les deux programmes

Conditions de candidature :

- >Les deux programmes sont ouverts aux auteurs étrangers vivant à l'étranger
- 1°) Clarts : les candidatures relèvent d'une invitation de la ville de Paris, dans le cadre de ses projets et activités spécifiques à l'international
- 2°) Récollets : les candidatures répondent à un appel international annuel — en ligne — mis en place conjointement par la ville de Paris et l'Institut français
- >Au moins deux publications à compte d'éditeur déjà effective pour l'auteur
- >Pas d'âge limite pour les candidats

Autre critère de sélection :

- >Récollets : Ecrivains confirmés ayant déjà une reconnaissance dite professionnelle à l'international
- >Solidité du projet (à développer à Paris, durant la résidence) ; présentation grâce à laquelle statuera une commission consultative

Type d'hébergement proposé :

- >Un atelier / logement, avec salle d'eau et cuisine privés

Équipements mis à la disposition du résident :

Centre national du Théâtre : pôle auteurs

134, rue Legendre 75017 Paris / Tél. : +33 1 44 61 84 85

Pour plus de détails. Voir le site internet Clarts et Récollets :

-www.international-recollets-paris.org ;

-www.citedesartsparis.net (site de la cité et non de la ville)

1°)Clart : 5 ateliers / logements de la Ville de Paris à la Cité Internationale des Arts sont dédiés au programme spécifique d'échanges internationaux, et attribués sur invitation de la ville de Paris

2°)Récollets : 5 ateliers / logements réservés par la ville de Paris

Frais à la charge du résident :

>Transports

Frais pris en charge par la structure :

>Hébergement (Récollets et Clarts)

>Soutien financier :

1°) Clarts : Bourse de la ville de Paris de **1296 euros** mensuel avec acquittement d'un loyer pour l'atelier / logement

2°) Récollets : L'artiste reçoit une allocation forfaitaire de **1500 euros mensuelle**

Contreparties demandées aux auteurs accueillis :

> Rencontre occasionnelle avec le public

> Ateliers d'écriture (à la demande de l'auteur)

> La résidence doit être mentionnée dans tout documents de communication concernant l'auteur et / ou le projet

> **2°) Récollets** : compte-rendu de résidence demandé aux artistes

Spécificités :

>Dispositif pérenne dans les deux cas

>Programmes non limités aux auteurs de théâtre

>Variété des disciplines (arts visuels, littérature, arts de la scène...)

>Les résidences peuvent être liées à des créations de spectacles

>Résidence partagée : la cité possède 300 ateliers logement et les récollets 80 ateliers / logement

Accompagnement des auteurs au long de leur travail d'écriture :

>Dans les deux cas, les auteurs bénéficient d'un accompagnement assuré par la mission des relations internationales afin de faciliter la réalisation de leurs projets et de leur permettre une mise en relation avec les institutions culturelles parisiennes

>Invitations éventuelles au théâtre ou dans des musées parisiens

Accompagnement des auteurs après la résidence :

>Mise en relation avec de nouveaux partenaires

>la résidence peut donner lieu à des créations — selon les rencontres et le déroulement de la résidence

>Lectures publiques occasionnelles

>Pas d'aide à l'édition, à la production, ou d'achat du spectacle

Pour plus d'informations : www.international-recollets-paris.org

Contact du référent ou personne chargée des résidences :

Emmanuelle Lavaud

31 rue des Francs-Bourgeois

75004, Paris

01 42 76 87 67

emmanuelle.lavaud@paris.fr

>Cité Internationale des Arts

18 rue de l'Hôtel de Ville

75004 Paris

>Centre d'accueil et d'échange des Récollets

150/154 Rue de Faubourg Saint Martin

75010 Paris

Centre national du Théâtre : **pôle auteurs**

134, rue Legendre 75017 Paris / Tél. : +33 1 44 61 84 85

© Document établi par le pôle auteurs du Centre national du Théâtre. Pour toute utilisation de ce travail, merci de signaler votre source.